LINKY : OUEST FRANCE BIEN COMPLAISANT AVEC ENEDIS





Photo : http://www.next-up.org/France/DVD.php

De mémoire de lecteur occasionnel (c'est mon épouse qui a souscrit l'abonnement à ce journal) c'est la première fois que le quotidien accorde autant de place au sujet. Presque une demi page…de Pub, diront

les mauvaises langues ! J'ai trouvé le journaliste plutôt gentil avec ERDF oh pardon avec ENEDIS (c'est son nouveau nom). La première partie de l'article (la plus développée) est consacrée à l'impossibilité de s'opposer à l'installation de ces compteurs qui font polémique. Les appareils n'appartenant pas aux particuliers et ces derniers n'étant pas par ailleurs très nombreux à s'y opposer (même si les maires appuyés par les conseils municipaux s'engagent à leurs côtés) il n'y a pas lieu d'en faire un fromage; c'est comme ça, un point c'est tout !

La seconde partie de l'article, que l'on peut croire indépendante de la première car détachée et positionnée en dessous de la signature du rédacteur, est plus intéressante parce qu'elle évoque la mobilisation des citoyens et parle du rayonnement dégagé par les compteurs. Pour résumer cette partie, les appareils présentent certainement un danger mais il est minime car faible et ponctuel. On apprend néanmoins une chose intéressante, les données collectées (à partir desquelles on peut aisément deviner l'activité journalière des abonnés), sont enregistrées (l'article ne précise pas où) et que le client peut désactiver l'enregistrement. Dommage que le journaliste ne donne pas le *modus operandi*.

Autres lacunes, le rédacteur oublie de signaler que l'ANSES (L'Agence nationale de sécurité sanitaire) n'a pas encore rendu ses conclusions sur les éventuels dangers générés par ces compteurs. Il n'est pas plus question dans son article des dysfonctionnements d'appareils ménagers observés chez certains particuliers (machines à laver, portes électriques, ordinateurs…tombés en panne) que du développement de cette technologie dans les autres pays de la Communauté européenne.

Pour conclure, le brave journaliste emprunt d'objectivité et soucieux de ne pas être taxé de partialité aurait pu attiser la curiosité des lecteurs et ouvrir le débat en les dirigeant à la fin de son article vers des sites consacrés au sujet comme **Priartem** par exemple, site qui, comme son nom ne l'indique pas, agit **P**our **R**assembler **I**nformer et **A**gir sur les **R**isques liés aux **T**echnologies **E**lectro**M**agnétiques (https://www.priartem.fr/). Mais peut-être fallait-il ménager ENEDIS, un client généreux qui n'hésite pas à s'offrir des pages entières de pub

dans les journaux ?

Vous souhaitez en savoir plus sur Linky ? Voici quelques liens qui devraient vous intéresser :

http://refus.linky.gazpar.free.fr/lassus-ment-bourdin.htm

http://lesmoutonsenrages.fr/2015/10/29/pourquoi-il-faut-refuser-linky-le-nouveau-compteur-communicant/